

SOLIDARITÉ agricole

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Estrie
L'Union des producteurs agricoles

Septembre 2021
Vol. 34, n° 4

S'impliquer pour représenter, influencer et s'adapter



François Bourassa, président

Les derniers mois nous ont rappelés à l'ordre. Les changements climatiques ne sont pas qu'un concept flou du futur. Les effets se font déjà sentir. Il faudra nous adapter, notamment en nous informant et en étant appuyés dans nos démarches afin de continuer à bien nourrir nos semblables. Un plan d'adaptation a été conçu pour l'Estrie. Je vous invite à le consulter sur le site agriclimat.ca. Vous entendrez même

parler d'une 2^e phase à ce projet d'ici quelques semaines.

Septembre ramène la saison des assemblées générales des syndicats locaux. Je vous invite à y participer en grand nombre pour donner votre point de vue et constater le travail effectué. À tous les paliers, votre Union vise une plus grande mixité de ses instances. Il faut adopter le réflexe de nommer des administrateurs et des administratrices qui reflètent bien la réalité des propriétaires des entreprises agricoles.

Les femmes et les jeunes sont de plus en plus propriétaires et impliqués sur les fermes de l'Estrie et du Québec en entier. Il est impératif de vous retrouver en plus grande proportion au sein des conseils d'administration. N'hésitez pas à faire le saut dans l'action. Vous serez bien guidés et épaulés par les gens déjà présents.

Nous sommes en pleine période électorale fédérale. Les élections municipales arrivent aussi à grands pas. Je vous rappelle l'importance de bien vous informer avant de faire vos choix. Osez vous impliquer, expliquez ou posez des questions afin que les candidats et les candidates soient bien au fait des demandes des producteurs et des productrices agricoles et forestiers. Vous serez appuyés par l'UPA qui comme à l'habitude, sera très active auprès des différents candidats et candidates. Leur sort est en partie entre vos mains!

Bonne fin d'été!

Élection à la présidence

Il y aura élection à la présidence de la Fédération de l'UPA-Estrie à l'assemblée générale du 19 octobre 2021.

Des bulletins de mise en candidature sont disponibles à la Fédération de l'UPA-Estrie. Ces bulletins doivent être complétés et retournés à dlacroix@upa.qc.ca avant le mardi 11 octobre 2021 à 16 h 30.

Election for the president's chair

There will be an election for the president's chair at the General Assembly October 19th, 2021.

The nomination forms are available at the Fédération de l'UPA-Estrie. These forms must be completed and returned to dlacroix@upa.qc.ca, before 4:30 p.m., Tuesday, October 11th, 2021.

SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la
Fédération de l'UPA-Estrie
4300, boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)
Sans frais 1 855 741-8905
www.estrie.upa.qc.ca

Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 2 970 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention : 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES

Demandez nos tarifs

ANNONCEZ VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905
vmartin@upa.qc.ca

Date de tombée : 20 octobre 2021
Date de parution : 5 novembre 2021

DANS CE NUMÉRO :

Sécurité routière et aménagement3
Un automne électoral..... 4-5
Droit de vote et assemblées 6-7
Le SPME a 40 ans bêêêê!.....15
Défi 100 % local 7^e édition..... 18

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.	9385-0386 Québec inc.	Véronique Picard	Apicole et acéricole	Memphrémagog
2.	9422-7659 Québec inc.	François Bolduc	Acéricole	Granit
3.	9432-4969 Québec inc.	Gabrielle Caron et Alexandre Normandeau	Maraîchère et apicole	Granit
4.	La Barouette SENC	Sara Bordeleau-Bursztajn et Nina Jackson Godbout	Maraîchère	Memphrémagog
5.	Bergerie Les Moutonneux	Karine Laplante Larivière et Vincent Roussin	Ovine et bovine	Haut-St-François
6.	Bétail Pro-Grip SENC	Steve Desrosiers et Mathieu Therriault	Foin et grains	Haut-St-François
7.	David Champagne (les Jardins Revertère)		Maraîchère	Haut-St-François
8.	Marc Champagne		Acéricole	Haut-St-François
9.	Corclerc inc.	Pauline Corbeil et Guy Leclerc	Foin	Haut-St-François
10.	Domaine et spa des Pignons Rouges	Martine Bernier et Sylvain Patenaude	Acéricole	Granit
11.	Érablière Bernard Poulin SENC	Christine Poulin et Simon Bernard	Acéricole	Frontenac
12.	Ferme au cœur d'artichaut SENC	Magali Thibodeau et Josué St-Roch	Maraîchère	Memphrémagog
13.	Ferme Forthé inc.	Véronique Thériault et Jonathan Fortin	Bovine et avicole	Haut-St-François
14.	Ferme Héritage Jersey inc.	Sarah Janecek et Danny Ostiguy	Laitière et bovine	Val-St-François et Sherbrooke
15.	Ferme l'Odyssée Holstein inc.	Emmanuelle Champagne et Marc-André Fontaine	Laitière et bovine	Des Sources
16.	Ferme Marilau inc.	Laura Sharp	Bovine, ovine et porcine	Memphrémagog
17.	Ferme Prébois SENC	Bruno et Daniel Cloutier	Foin et grains	Coaticook
18.	Ferme Samouraï SENC	Alexandre et Gérald Bouchard	Maraîchère	Val-St-François et Sherbrooke
19.	Ferme Sisco SENC	Sonia Lussier et Francis Courtemanche	Ovine et bovine	Val-St-François et Sherbrooke
20.	Ferme St-Élie	Andrée-Anne Fiset	Fraises et framboises et maraîchère	Val-St-François et Sherbrooke
21.	Foin de Cleveland	Denis Lussier et Sylvain Petit	Foin	Val-St-François et Sherbrooke
22.	Stéphane Garand		Ovine	Granit
23.	Gaby Gaulin		Foin	Coaticook
24.	Yves Gosselin (Érablière Yves Gosselin)		Acéricole	Granit
25.	Jocelyn Laroche		Aquacole	Granit
26.	Miel et Terre inc.	Stéphanie DeGrâce et Ghislain Alvarez	Apicole	Des Sources
27.	Pierre-Luc Peloquin		Arbres de Noël	Coaticook
28.	Chantal Pouliot (L'Olivier d'Or)		Argousier	Haut-St-François
29.	Rails Sylvain Richard inc. (Les)	Marie-Ange et Sylvain Richard	Bovine et grains	Frontenac
30.	Dominic Raymond		Acéricole, arbres de Noël et horticole	Coaticook
31.	Paige Standish		Acéricole et bovine	Coaticook
32.	Jonathan Turcotte		Acéricole	Frontenac
33.	Maryse Viens et Lionel Viens		Acéricole	Haut-St-François

*Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.

Sécurité routière et aménagement du territoire

Se mobiliser vaut toujours la peine

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire

Bennes basculantes. Les producteurs agricoles sont exemptés de l'obligation de se doter d'un dispositif de sécurité

L'arrêté ministériel du 30 juin 2021 suspend l'obligation de munir d'un témoin rouge clignotant et d'un avertisseur sonore un ensemble de véhicules routiers formé d'un tracteur qui est conçu pour tracter de l'équipement agricole et qui tire une remorque à benne basculante.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le ministère des Transports ont ainsi donné suite à la demande de l'Union qui réclamait cette suspension, compte tenu du très faible risque d'accident avec ce type de remorque.

Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires – Consultations web

Le gouvernement du Québec travaille actuellement à l'élaboration d'une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires. L'objectif est de doter le Québec d'une vision globale et cohérente qui guidera les interventions et les investissements en matière d'urbanisme et d'aménagement.

En juin dernier, la Fédération de l'UPA-Estrie a participé à une rencontre régionale permettant aux acteurs de l'aménagement d'échanger sur les enjeux et les défis qu'ils rencontrent.

Du 16 août au 10 septembre 2021, les citoyennes, les citoyens et les groupes intéressés sont invités à participer à la conversation nationale en transmettant leurs commentaires sur les documents de consultation. Un formulaire est prévu à cet effet : <https://consultation.quebec.ca/processes/urbanisme-amenagement-territoires>.

Politique régionale d'aménagement du territoire

Le 8 juillet dernier, le conseil d'administration adoptait la politique régionale d'aménagement du territoire de la Fédération de l'UPA-Estrie. Cet outil permet de se doter de règles claires qui balisent nos interventions en aménagement. La politique détermine les grands principes qui guident nos décisions et le rôle des intervenants dans les dossiers d'aménagement.

Si vous souhaitez consulter la version résumée, faites-en la demande à Lise Got à lgot@upa.qc.ca.

Avis de nomination

Bienvenue à Stéphanie Therrien

Diane Lacroix, directrice régionale

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la nomination de Stéphanie Therrien au poste d'adjointe administrative au sein de la Fédération de l'UPA-Estrie.

Mme Therrien, possède plus de 10 ans d'expérience dans le domaine administratif, notamment à titre d'adjointe administrative de la haute direction d'une grande entreprise. Elle a aussi occupé des postes de coordination aux opérations et géré des équipes de travail.

Ayant grandi sur une ferme en production laitière-bovine et acéricole, Stéphanie Therrien connaît les réalités quotidiennes des producteurs et productrices agricoles. Son expérience nous sera très précieuse. Elle travaillera surtout en appui à la direction de l'UPA-Estrie et du SCF en plus de coordonner le travail de secrétariat.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe!



Un automne électoral!

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale



L'automne qui s'annonce sera des plus occupés sur la scène politique. En effet, ce n'est pas une, mais bien deux fois que les électeurs et électrices du Québec seront convoqués aux urnes. Une première fois pour la tenue des élections fédérales, le 20 septembre prochain et, dans un second temps, pour élire les maires et conseillers municipaux des 1 100 municipalités du Québec, le 7 novembre prochain.

Peu importe le palier de gouvernement, les enjeux pour le secteur agricole sont importants. Il est donc primordial de participer à ces deux grands exercices démocratiques, que ce soit en participant à des débats, en allant voter, en soutenant un candidat ou en se portant soi-même candidat.

Une campagne fédérale sous le signe de la COVID-19

Bien entendu, la gestion de la pandémie de COVID-19, ainsi que la question de la relance postpandémie seront au cœur de la campagne électorale fédérale. Et bien que ce palier de gouvernement puisse sembler loin des préoccupations quotidiennes des citoyens, plusieurs enjeux pour le secteur agricole peuvent être abordés. Le gouvernement canadien doit favoriser la compétitivité des entreprises agricoles et forestières afin que celles-ci soient en mesure de répondre aux attentes des consommateurs, que ce soit en matière d'autonomie alimentaire ou d'exigences sociétales toujours plus grandes.

En plus de quelques enjeux plus régionaux tels que la voie de contournement de Lac-Mégantic et l'amélioration de la couverture cellulaire, l'Union articulera les demandes aux formations politiques autour de cinq grands thèmes :

- Soutenir davantage l'agriculture de chez nous;
- Assurer la continuité des gains agroenvironnementaux;
- Reconnaître l'importance des travailleurs étrangers temporaires;
- Défendre et promouvoir des relations commerciales porteuses et équitables, et
- Adapter la fiscalité à la réalité du secteur agricole.



Pour en savoir davantage sur les enjeux agricoles et forestiers de la campagne électorale 2021, visitez le www.upa.qc.ca/fr/campagne-electorale-federale-2021. N'hésitez pas à interpeler les candidats et les candidates que vous rencontrez. Pour de l'information générale sur l'élection fédérale 2021, visitez le site d'Élections Canada www.elections.ca.

Élections municipales à l'horizon

Bien que les grands médias abordent principalement les sujets entourant la politique provinciale et fédérale, les élus municipaux sont responsables d'un grand nombre de dossiers qui touchent directement ou indirectement le développement du secteur agricole. Il est donc essentiel de profiter de la campagne électorale qui s'amorcera bientôt pour vous informer sur les candidats et les candidates qui se présenteront dans votre municipalité et pour faire entendre votre voix en allant voter.

Saviez-vous que?

- Près de 60 % des infrastructures publiques (traitement des eaux, entretien des chemins, aménagement urbain et espaces verts, etc.) sont sous la responsabilité des municipalités.
- Les municipalités ont le pouvoir de réglementer le zonage de production sur leur territoire, ou sur tout sujet pouvant avoir un impact sur l'activité agricole.
- Les municipalités doivent en tout temps respecter les lois et règlements établis par les paliers de gouvernement supérieurs lorsqu'elles mettent en place un règlement, mais elles peuvent aussi être plus strictes.
- Tous travaux dans les cours d'eau nécessitent une autorisation de votre municipalité, ainsi que tous travaux d'agrandissement ou d'amélioration des bâtiments agricoles.
- Un règlement municipal est valide jusqu'à ce que les tribunaux l'abrogent. Il faut un préjudice sérieux pour l'invalidier.
- Si vous êtes propriétaire d'un terrain ou d'une résidence secondaire dans une autre municipalité que celle où vous résidez, vous avez un droit de vote dans cette municipalité.

Questionnez vos candidats

- Comment vont-ils appuyer le développement du secteur agricole dans votre municipalité?
- Comptent-ils appuyer certaines revendications des producteurs agricoles qui peuvent avoir un impact sur l'occupation et la vitalité du territoire (gestion de l'offre, bois d'œuvre, négociation de traités internationaux, etc.)?
- Comment voient-ils la cohabitation entre les producteurs agricoles et les autres citoyens en territoire agricole?
- Vont-ils protéger la vocation agricole des zones vertes dans leur municipalité?

Quelques enjeux propres au secteur agricole

- Fiscalité municipale : au fil du temps et des rôles d'évaluation des bâtiments et des terrains, un déséquilibre peut se créer entre le fardeau fiscal pour les propriétaires de terres et d'entreprises agricoles, et celui des propriétaires résidentiels, commerciaux ou industriels. Dans ce cas, les municipalités ont le pouvoir d'appliquer un taux de taxation distinct pour le secteur agricole si elles le souhaitent.
- Respect de la zone et des activités agricoles : les municipalités sont parfois soumises à une forte pression afin d'appuyer le retrait de certains lots de la zone agricole, ou encore de réglementer pour limiter certaines activités agricoles, même en zone verte. Il est important de rappeler que, dans une perspective d'autonomie alimentaire, la préservation du territoire agricole est primordiale.
- Cohabitation harmonieuse en milieu rural : on l'a vu dans la dernière année, la campagne exerce un attrait de plus en plus grand pour nombre de citadins qui souhaitent s'y installer de façon temporaire ou permanente. Ces nouveaux citoyens ne sont pas toujours conscients de ce qu'impliquent les activités agricoles, ce qui peut être source de conflit. Dans ce contexte, des campagnes de sensibilisation peuvent être instaurées en collaboration avec les municipalités.
- Contribution du secteur agricole : il est important de faire reconnaître l'importance de cette contribution au développement local et régional, à l'occupation dynamique du territoire et à l'autonomie alimentaire du Québec.

Quelques dates à retenir

17 septembre au 1er octobre : dépôt des candidatures

3 octobre : dernier jour pour les propriétaires ou copropriétaires pour demander à être inscrit sur la liste électorale (pour les propriétaires terriens ou de résidences secondaires n'habitant pas la municipalité)

16 au 28 octobre : période de révision de la liste électorale

17 au 27 octobre : période pour faire une demande de vote par correspondance pour les personnes dont l'isolement est recommandé par les autorités de santé publique

31 octobre : vote par anticipation

5 novembre : date limite de réception des bulletins de vote par correspondance

7 novembre : jour du scrutin

En terminant, sachez que pour les MRC du Granit et du Haut-Saint-François, le poste de préfet est aussi comblé au suffrage universel. Vous aurez donc un crochet de plus à faire sur vos bulletins de votes. Pour les MRC Des Sources, Memphrémagog, et Coaticook, le poste de préfet est comblé par décision du conseil des maires. Sherbrooke étant considéré comme une ville-MRC, c'est au maire que revient le mandat de représenter sa ville.

Pour plus d'informations ou pour connaître les candidats et les candidates dans votre municipalité : www.electionsequbec.qc.ca/municipales.

Le site de l'Union comportera bientôt un onglet sur les enjeux municipaux que vous pourrez consulter à partir de la page d'accueil du www.upa.qc.ca.

Assemblées générales locales

Droits de vote, résolutions et autres mystères syndicaux

Laurie-Anne Dubeau et Brigitte Tardif, conseillères à la vie syndicale

Vous avez envie de débattre des enjeux agricoles qui vous tiennent à cœur? Vous souhaitez être au cœur de l'action de votre organisation et porter la voix des producteurs et des productrices afin de contribuer à défendre leurs intérêts? L'assemblée générale annuelle est le lieu idéal pour faire entendre votre voix.

Les élections : s'impliquer c'est bâtir l'avenir

La force d'une organisation tient au leadership et à l'engagement des hommes et des femmes qui s'y impliquent. Saviez-vous que chaque année, quelque 1 800 agriculteurs et agricultrices font le choix de représenter leurs pairs au sein de notre organisation en occupant un poste d'administrateur ou d'administratrice de syndicat local, de fédération régionale ou encore de groupe spécialisé? Ces hommes et ces femmes s'investissent pour faire avancer les dossiers et prendre plus activement part aux décisions.

Dans les syndicats locaux, il est possible de s'impliquer à titre de représentant d'un territoire, d'une production, des fermes de petite taille (<50 000\$ de revenu agricole brut), de la relève, des anglophones ou des agricultrices.

La délégation et autres droits de vote

Assemblée générale annuelle de votre syndicat local :

Pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale annuelle de votre syndicat local, vous devez être membre en règle de votre organisation (cotisation acquittée et bulletin d'adhésion signé) et ainsi, être mandataire de votre entreprise.

Pour être mandataire :

La cotisation est basée sur le nombre de droits de vote, lequel est déterminé par le statut juridique de votre entreprise. Il existe 2 paliers de cotisation (simple ou double):

- Les productrices ou producteurs individuels bénéficient d'un droit de vote et sont assujettis à la cotisation simple. Le droit de vote doit être exprimé par le producteur ou la productrice personnellement propriétaire de son entreprise;
- Les productrices ou producteurs regroupés bénéficient de 2 droits de vote et sont assujettis à la cotisation double. Les droits de vote sont exprimés par des mandataires nommés lors de la signature du bulletin d'adhésion ou munis d'une procuration.

Assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA-Estrie :

Pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale annuelle régionale, vous devez être délégué par l'Assemblée générale annuelle de votre syndicat local. Tout producteur ou toute productrice peut être délégué ou déléguée! Vous aimeriez l'être, mais vous êtes trop timide pour le dire lors de l'assemblée? N'hésitez pas à contacter le président ou la présidente de votre syndicat local pour lui faire part de votre intention.

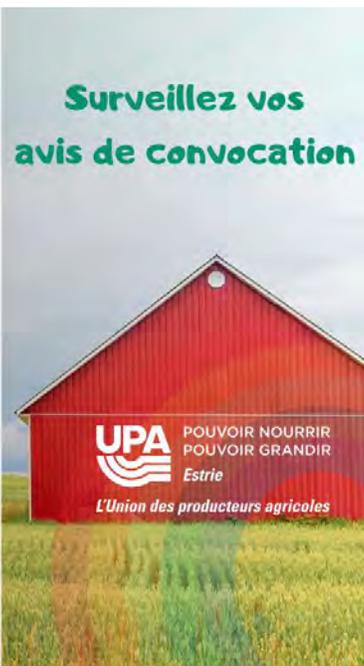
Assemblée générale annuelle provinciale :

Pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale annuelle provinciale vous devez être délégué par l'Assemblée générale annuelle régionale.

Pour vous inspirer, lisez le [portrait de France Marois](#), administratrice au Syndicat local de l'UPA du Val-St-François et de Sherbrooke dans le numéro d'avril 2021 de *l'U*, en page 4.



A G A 2021	
15 sept.	Memphrémagog 19 h 30
19 sept.	Granit 10 h 30
21 sept.	Haut-St-François 19 h 30
22 sept.	Des Sources 19 h 30
23 sept.	Coaticook 19 h 30
28 sept.	Frontenac 20 h 00
27 sept.	Val-St-François & Sherbrooke 19 h 30
19 oct.	Fédération UPA-Estrie à confirmer



Calendrier des AGA 2021

Au moment de publier ces lignes, il n'était pas possible de décider si votre AGA aura lieu en présentiel ou via Internet.

Toute l'information vous parviendra sur l'avis de convocation que vous recevrez par la poste. Notez que les conseils d'administration prendront la décision en fonction des différentes règles en vigueur et qu'elle pourrait différer d'un C.A à l'autre.

L'ordre du jour, le rapport annuel ainsi que le procès-verbal de l'an dernier seront déposés sur la page de votre syndicat local du site de la Fédération de l'UPA-Estrie : www.estrie.upa.qc.ca. Vous pourrez les consulter au préalable et y avoir accès pendant l'AGA si elle devait se tenir virtuellement.

Vous aimeriez vous impliquer? N'hésitez pas à contacter le président ou la présidente de votre syndicat local pour lui faire part de votre intérêt. Il ou elle pourra répondre à toutes vos questions sur le rôle, l'implication et surtout, les avantages de faire partie de nos équipes de travail dynamiques!

Saviez-vous qu'il est toujours possible d'assister aux assemblées à titre d'observateur ou d'observatrice?

En tout temps, vous pouvez assister à une ou des assemblées visant votre organisation ou votre secteur d'activités même si vous n'êtes pas nommé mandataire d'une entreprise agricole. Par contre, vous n'aurez pas de droit de vote. Qui sait, c'est peut-être le début d'une belle implication qui deviendra un jour, la porte d'entrée d'un nouveau mandat à titre d'administratrice ou d'administrateur.

La résolution : expression d'une idée ou invitation à l'action

Un syndicat agit par résolutions. La résolution est une décision adoptée par les membres du conseil d'administration lors des réunions du conseil d'administration ou par les membres lors des assemblées générales. Dans les instances de l'UPA, la résolution est la formule de prise de décision la plus utilisée.

Une résolution engage les instances à poser des actions, à mobiliser des ressources et à consacrer du temps pour que la résolution soit réalisée. Les résolutions sont débattues au niveau local, régional et provincial. Elles sont ensuite traitées localement, régionalement, provincialement ou par divers comités selon leur nature.

Exemple : La résolution sur les bennes basculantes (voir p. 3)

La résolution sur les bennes basculantes a circulé dans les AGA des syndicats locaux à travers le Québec. Elle est ensuite passée entre les mains des délégués des régions, puis, a été adoptée au palier national. L'Union a fait les pressions nécessaires à la SAAQ et au ministère des Transports qui ont accepté la demande, compte tenu du très faible risque d'accident avec ce type de remorque.

Bienvenue à Julie Duquette

Diane Lacroix, directrice régionale

J'ai le plaisir de vous annoncer la venue de Julie Duquette au sein de notre équipe. Madame Duquette est en poste et déjà bien active depuis le 14 juin. Julie occupe le poste de conseillère en environnement en remplacement de Roberto Toffoli qui prendra sa retraite d'ici la fin de l'année.



Agronome depuis 1993 et détentrice d'une maîtrise en science animale, Julie œuvrait pour le Club agroenvironnemental de l'Estrie depuis 1998. Elle a beaucoup d'expérience et sera une excellente conseillère. Soyez assurés qu'elle continuera à travailler en étroite collaboration avec le Club et les autres intervenants du milieu.

Producteurs et productrices agricoles, posez-lui vos questions pour vos démarches environnementales auprès du MELCC, de votre MRC ou d'une autre organisation. 819 346-8905, poste 147 ou jduquette@upa.qc.ca.

Cartographie des milieux humides et hydriques (MHH)

Julie Duquette, conseillère en environnement

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire

Avez-vous regardé la cartographie des milieux humides pour savoir s'il y en a chez vous?

Nous vous suggérons fortement de regarder la cartographie réalisée pour voir les milieux humides identifiés sur votre propriété avant de réaliser toutes activités dans ces milieux.

Cette carte est un outil de travail. En cas de doute, la visite sur le terrain d'un professionnel compétent (agronome, ingénieur forestier, etc.) prévaut afin de délimiter avec plus de précision la localisation de la zone humide.

Où puis-je consulter la cartographie en ligne des milieux humides potentiels?

En Estrie, toutes les MRC utilisent la [carte](#) réalisée par Canards illimités en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à l'exception du [Granit](#) qui a sa propre carte.

Foire aux questions (FAQ) sur les milieux humides et hydriques

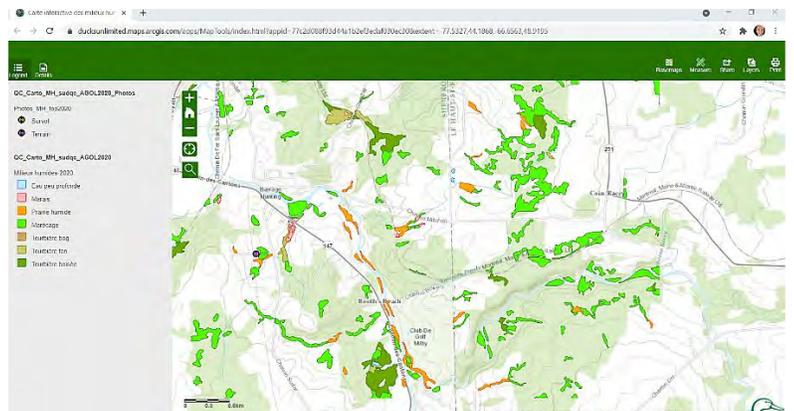
Les plans régionaux des milieux humides (PRMHH) et les récentes modifications à la réglementation concernant les milieux humides font l'objet de beaucoup de questionnements de la part des producteurs agricoles. L'UPA-Estrie a préparé une [Foire aux questions](#) disponible sur son site Internet, section Actualités régionales. Vous y trouverez aussi des guides de consultation des cartes ainsi que les liens vers ces dernières.

Est-ce que je peux faire modifier la cartographie des milieux humides potentiels?

Si dans le cadre d'un projet vous faites effectuer une caractérisation par un professionnel et que celle-ci est différente de la cartographie disponible en ligne, c'est votre caractérisation qui aura préséance pour vos demandes d'autorisation et de permis. Toutefois, la cartographie en ligne ne sera pas modifiée à la suite de votre caractérisation, mais celle-ci pourrait être conservée dans votre dossier de propriété à la municipalité, ou aider à la mise à jour éventuelle des cartes.

Incohérences et questions

Si vous détectez des incohérences en matière de milieux humides et hydriques entre la cartographie et la réalité terrain, contactez votre MRC.



Pénurie de main-d'œuvre

Nouvelle mouture pour le DEP en production animale offert par le Centre Expé pour les secteurs des Sources et du Val-Saint-François

Laurie-Anne Dubeau et Brigitte Tardif, conseillères à la vie syndicale

La pénurie de main-d'œuvre frappe fort et elle frappe partout depuis plusieurs années. Pour répondre au besoin de main-d'œuvre dans le secteur agricole, le Centre Expé (CSS des Sommets) et le CRIFA (CSS des Hauts-Cantons) ont collaboré afin de stimuler le recrutement de candidats et de candidates au DEP en production animale en leur offrant un programme en alternance travail-étude **complètement rémunéré**.

Les MRC du Val-Saint-François et des Sources et les syndicats locaux de l'UPA du Val-Saint-François et Sherbrooke et des Sources ont collaboré et participé financièrement au projet.

Faits saillants :

- Formation d'une durée d'un an qui débutera dès septembre 2021 en alternance travail-études.
- Productions suivantes : laitière, bovine, ovine, porcine et équine.
- 535.5 h de formation en entreprise agricole.
- **Les entreprises agricoles peuvent référer leur main-d'œuvre déjà en poste ou tout simplement embaucher de nouveaux ouvriers/ouvrières agricoles.**
- Remboursement pouvant aller jusqu'à 1 000 heures sur les 1 215 heures du programme au taux horaire de 15 \$/h.
- Une dizaine d'étudiants et étudiantes inscrits au programme et encore quelques places disponibles pour l'édition 2021-2022.

Vous êtes intéressés à accueillir un étudiant ou une étudiante ou à référer un membre de votre équipe, contactez Anne-Marie Côté au 819 845-5402, poste 0.

Faisons de cette initiative un succès pour que la formation puisse être offerte dans les secteurs des Sources et du Val-Saint-François chaque année!

Passerelle DEP-DEC

Le saviez-vous? Le Cégep de Sherbrooke reconnaît les cours suivis au niveau professionnel lors des études au DEP en production animale et au DEP en production horticole pour l'admission au programme Gestion et exploitation d'entreprise agricole.

Il existe aussi des passerelles DEC-BAC, informez-vous directement auprès des maisons d'enseignement!



SOIS PAYÉE
POUR ÉTUDIER

**TU AIMES
LES ANIMAUX?**
ON A UN EMPLOI POUR TOI!



Plusieurs formations s'ajoutent en cours d'année!
Consultez l'offre et inscrivez-vous via uplus.upa.qc.ca
ou par courriel auprès de Johanick Riendeau au rfaestrie@upa.qc.ca

GESTION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
Attestation d'études collégiales (AEC) — Gestion d'entreprise agricole	Cégep de Sherbrooke, Consultez www.cegepsherbrooke.qc.ca/aec-qea			
Comptabilité et aspects fiscaux en agriculture	7 h	Sherbrooke	À venir	À venir
Nouveau Gestion du stress en agriculture	7 h	Sherbrooke	15 novembre	
Organisation du temps en agriculture	6 h	Sherbrooke	22 novembre	
Principe de base pour la gestion de vos employés	7 h	Sherbrooke	17 novembre	
Hygiène et salubrité	Plusieurs dates et lieux			

PRODUCTION ACÉRICOLE

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
La production de sirop d'érable biologique : la démarche de certification et méthode de production	7 h	Sherbrooke	12 octobre	À venir
Initiation à la dégustation du sirop d'érable pour la vente au détail	7 h	Sherbrooke	21 octobre	
Transformation des produits de l'érable 1 : tire, cornets, beurre, bonbons	16 h	Coaticook	23-24 octobre	
Atelier sur la calibration du sirop d'érable à l'aide du convertisseur acéricole	7 h	Sherbrooke	4 novembre	
Transformation des produits de l'érable 2 : friandises et dérivées	16 h	Coaticook	6-7 novembre	
Entaillage des érables avec Joël Boutin	7 h	Sherbrooke	23 novembre	
L'univers des défauts de saveur du sirop d'érable en grands contenants – niveau de base	7 h	Sherbrooke	25 novembre	
Nouveau La concentration de l'eau d'érable par osmose avec Joël Boutin	7 h	Sherbrooke	29 novembre	
Évaporation de l'eau d'érable avec Joël Boutin	7 h	Sherbrooke	30 novembre	
Utilisation et calibration des instruments de mesure en acériculture	7 h	Sherbrooke	14 décembre	
Salubrité et assainissement pour améliorer le rendement et la qualité du sirop d'érable	7 h	Sherbrooke	25 janvier	
Nouveau L'univers des défauts de saveur du sirop d'érable en grands contenants – niveau avancé	7 h	Sherbrooke	15 février	

FORESTIERIE

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût
Initiation à la cueillette de champignon forestier	6 h	Sherbrooke	3 septembre	45 \$
Identification des arbres	7 h	Saint-Camille	10 et 17 sept.	45 \$
Abattage directionnel et de précision (avec certification de la CNESST)	16 h	Disraeli Sherbrooke	12, 24 ou 25 sept. 4, 7 ou 8 oct.	250 \$

Abattage directionnel et de précision (avec certification de la CNESST)	16 h	Bury	20, 27 ou 28 nov.	250 \$
Affutage et entretien de la scie mécanique	12 h	East Angus	11-12, 13-14 septembre	90 \$
Gestion du nerprun bourdaine dans son boisé	6,5 h	Cookshire	1 ^{er} octobre	45 \$
Façonnage et classement des bois	6 h	Sherbrooke	8 octobre	45 \$

PRODUCTION HORTICOLE

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
Nouveau Introduction à la culture de fleurs coupées pour maraîchers	6 h	Magog	9 novembre	À venir
Nouveau Culture du gingembre et du curcuma en climat nordique	3,5 h	En ligne	16 novembre	
Nouveau Culture commerciale des légumes bio, du semis à la récolte Partie 1	7 h	Sherbrooke	8 décembre	
Nouveau Culture commerciale des légumes bio, du semis à la récolte Partie 2	7 h	Sherbrooke	9 décembre	
Nouveau Budget de démarrage de la ferme maraîchère diversifiée	7 h	Sherbrooke	15 décembre	
Nouveau Aménagement des infrastructures de la ferme maraîchère diversifiée	7 h	Sherbrooke	16 décembre	
Méthode de planification des cultures en 10 étapes en maraîchage bio	6 h	Sherbrooke	19 janvier	
Production de champignons en champs	6 h	À venir	28 avril	
Cultiver l'efficacité en production maraîchère biologique diversifiée	7 h	Sherbrooke	À venir	
Gestion post-récolte en production maraîchère biologique diversifiée	7 h	Sherbrooke	À venir	

AGROENVIRONNEMENT

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
La biodiversité au service de vos cultures	6 h	Sherbrooke	18 janvier	À venir
Nouveau Les interventions dans les cours d'eau et le REAFIE	3 h	A venir	A venir	Gratuit

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
La lactofermentation de fruits et de légumes	6 h	Sherbrooke	20 novembre	À venir

APICULTURE

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût*
Initiation à l'apiculture	44 h	À venir	À venir	À venir

FORMATIONS EN LIGNE ET WEBINAIRES

Plus d'une quarantaine, en tout temps sur [l'U+](#)

Titre du cours	Durée	Lieu	Date	Coût
Faites découvrir votre entreprise grâce à l'application Mangeons local plus que jamais!	1 h 30	-	-	Gratuit
Pour ma santé et ma sécurité, je prends le temps qu'il faut!	1 h 15	-	-	Gratuit
Marketing numérique, un outil essentiel!	2 h	-	-	Gratuit

AUTRES RESSOURCES POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES...

Programmes offerts en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) : abattage manuel et débardage forestier, aménagement de la forêt, horticulture et jardinerie, production acéricole, production animale, production horticole, travail sylvicole.

Contactez le CFP CRIFA : 819 342-3295
Région du Granit, contactez le CFP Le Granit au 819 583-5773

Mentorat d'affaires

Trouvez le mentor qui vous aidera à grandir : reseaum.com

FORMATIONS À LA FERME : COMMENT DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS

- AgriEmploi
- AgriFrancisation
- FermEmploi
- Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Contactez : Valérie Giguère, conseillère à la main-d'œuvre agricole
vgiguere@upa.qc.ca 819 346-8905, poste 131.

* coût entreprises agricoles/coût grand public (taxes en sus)

Avec la participation financière de :



Les membres du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie ont droit à un rabais de 50 % (jusqu'à concurrence de 100 \$ par année) sur les formations.



Ensemble on sème

Mieux accueillir et intégrer les travailleurs étrangers temporaires

Valéry Giguère et Camille Néron, conseillères à la main-d'œuvre agricole

Depuis tôt en début de saison estivale, l'organisme Actions interculturelles a travaillé très fort à l'avancement du projet *Ensemble on sème* qui a déjà aidé une vingtaine de producteurs de la MRC de Coaticook et des environs à mieux accueillir les travailleurs étrangers temporaires du milieu agricole. Ce projet, soutenu par le biais du programme Immigrant Québec, a été prolongé jusqu'au 15 décembre 2020. Le Centre d'emploi agricole est très fier d'officialiser sa collaboration et que le projet est maintenant ouvert à tout le territoire estrien!

L'objectif est de tenir des sessions d'information en espagnol à la ferme. Les travailleurs saisonniers ont également accès à une boîte à outils numérique contenant des fiches d'information et des capsules vidéo dans leur langue maternelle. De plus, dans le but de créer des ponts avec la communauté, diverses activités sont organisées en collaboration avec les partenaires régionaux.

Vous souhaitez briser l'isolement de vos employés? Vous connaissez d'autres producteurs qui pourraient être intéressés par le projet? Il est encore temps de s'inscrire! Vous n'avez qu'à nous faire connaître votre désir de participer en envoyant un courriel à Valérie Giguère au vgiguere@upa.qc.ca.

Prévision des besoins de main-d'œuvre étrangère 2022

Vous prévoyez engager des travailleurs étrangers temporaires pour la prochaine année?
Vous voulez planifier les arrivées de l'année prochaine pour le retour de vos travailleurs?
Vous aimeriez avoir de l'information sur les programmes qui vous sont offerts?

Nous sommes actuellement en train de préparer et de soumettre les demandes pour la prochaine année. N'attendez pas. Il sera peut-être trop tard si vous souhaitez emboîter le pas dans les prochains mois. Vos conseillères du Centre d'emploi agricole sont là pour vous donner l'information adéquate et vous outiller pour ces démarches.

Contactez Camille Néron au 819 346-8905, poste 124 ou à cneron@upa.qc.ca.

RAPPEL! Concours de photos en santé et sécurité à la ferme

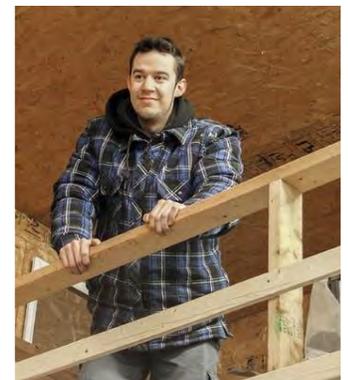
Dans la dernière édition du *Solidarité agricole*, le groupe de travail en santé et sécurité vous avait proposé de participer à un petit concours. Nous voulons connaître vos bonnes idées en santé et sécurité. Celles qui vous permettent de travailler de façon sécuritaire. Il est encore temps de participer au concours! Envoyez-nous la photo de votre bonne idée avec une brève explication à l'adresse courriel suivante : vgiguere@upa.qc.ca.

Les gagnants seront dévoilés le 19 octobre lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA-Estrie. Les prix seront personnalisés en fonction du type de production de chacun des gagnants :

- 1^{er} prix : valeur de 500 \$
- 2^e prix : valeur de 250 \$
- 3^e prix : valeur de 125 \$

Date limite : 8 octobre 2021

*En hauteur, je préviens les
chutes en installant une
rambarde.*



Les brèves de la mise en marché de proximité

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale

Mangeons local, joignez-vous au mouvement

S'il y a une chose que la pandémie de COVID-19 aura fait réaliser aux citoyens, c'est bien l'importance de miser sur une plus grande autonomie alimentaire et sur l'achat local. Afin de faciliter la recherche d'entreprises agricoles utilisant les circuits courts de mise en marché ou la vente aux consommateurs, l'Union a créé l'application mobile *Mangeons local*. Cette application permet aux consommateurs de trouver, à l'aide d'un outil de géolocalisation, les fermes participantes, selon les produits et les services offerts. Vous êtes propriétaire d'une entreprise agricole qui offre ses produits en vente directe et vous souhaitez vous faire connaître? Il est toujours temps de vous inscrire à l'application. Rendez-vous au mangeonslocal.upa.qc.ca/formulaire.



Des conseillers en approvisionnement local

Dans le cadre de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a mis sur pied un réseau de conseillers seniors en approvisionnement local. Ceux-ci auront comme mandat d'accompagner les organismes publics dans l'identification de leur cible d'achats d'aliments québécois, ainsi que dans le développement de nouvelles stratégies d'approvisionnement qui favorisent l'achat local. Déjà une institution estrienne a demandé le soutien de cette équipe de conseillers et des rencontres auront lieu cet automne pour travailler à favoriser l'achat local dans cette institution. C'est un dossier à suivre!

Rapport sur le renforcement de la capacité de transformation alimentaire du Canada

Ce [rapport](#) a été déposé en mai par le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. Il est le fruit de consultation de 45 intervenants, dont des représentants de groupes d'agriculteurs et de consommateurs ainsi que des organismes communautaires préoccupés par la sécurité alimentaire. Sur les 18 recommandations émises, la recommandation n° 2 stipule que le gouvernement du Canada **doit moderniser sa réglementation et mettre en place des programmes ciblés, en collaboration avec les provinces et les territoires, afin d'encourager le développement des entreprises de transformation de proximité et les abattoirs régionaux de petite taille.**

Projet de loi 893 : Loi facilitant la mise en marché des produits des microdistillateurs et des microbrasseurs québécois

Présenté le 10 juin par Québec Solidaire, ce projet de loi prévoit un nouveau permis de microdistillateur qui permettrait de produire jusqu'à 6 000 hectolitres d'alcools et de spiritueux, composés d'au moins un ingrédient issu de l'agriculture ou de la cueillette sauvage du Québec. Il permet également au titulaire de ce permis de vendre les boissons alcooliques qu'il produit sur les lieux de fabrication, et ce, sans devoir les acheter préalablement à la Société des alcools du Québec (SAQ) et payer une majoration à cette dernière comme c'est actuellement le cas pour le permis de distillateur. Le projet de loi prévoit également de remplacer le permis de producteur artisanal de bière par le permis de microbrasseur. Ce permis autorise son titulaire à fabriquer un volume annuel qui ne peut excéder 500 000 hectolitres de bière et de boissons alcooliques composées de bière; à vendre les boissons alcooliques qu'il produit sur les lieux de fabrication, pour consommation sur place ou dans un autre endroit; à vendre et livrer la bière qu'il fabrique directement au consommateur et, s'il est adopté, à vendre les boissons alcooliques qu'il fabrique dans un marché public ou sur les lieux d'un événement spécial, comme un festival, une foire, un salon ou une exposition.

Projet de loi 99 : Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a déposé ce projet de loi. Il s'agit d'un vaste chantier qui vise à simplifier l'application de la réglementation en matière de production et de transformation alimentaire. Au moment d'écrire ces lignes, des consultations particulières, sur invitation, ont été annoncées pour les 25 et 26 août. L'Union ainsi que plusieurs de ses fédérations spécialisées affiliées ont été invitées à participer à cette consultation. Les travaux pour l'étude et l'adoption finale de ce projet de loi devraient se poursuivre cet automne.

Affiches de biosécurité

Les Producteurs de bovins de l'Estrie et les Producteurs de lait de l'Estrie ont renfloué leur stock d'affiches de biosécurité.

Les affiches sont offertes gratuitement aux productrices et producteurs de la région.

Lait :

Contactez Mariane Paré à mpare@upa.qc.ca ou au 819 346-8905, poste 118.

Bovin :

Contactez Laurie-Anne Dubeau à ldubeau@upa.qc.ca ou au 819 346-8905, poste 146 ou passez voir André Tessier, président, à l'encan de Sawyerville lors des ventes de veaux d'embouche.



Reconnaissance financière pour les producteurs VBP+

Laurie-Anne Dubeau, conseillère à la vie syndicale

Les Producteurs de bovins du Québec ont signé une entente avec Cargill Limitée pour l'approvisionnement en bœuf durable provenant du Québec.

Les PBQ sont heureux d'annoncer **qu'une reconnaissance financière** a été versée aux producteurs dont les bovins se sont qualifiés « durable » en conformité avec les critères établis par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, pour la période de janvier à mars 2021.

Le 15 juillet dernier, tous les producteurs de veau d'embouche ET de bouvillon d'abattage dont les animaux étaient admissibles ont reçu la reconnaissance financière de 18,29 \$/bovin.

Ces paiements, provenant des clients, permettent de valoriser les efforts faits par les producteurs afin de produire des bovins admissibles au programme Bœuf durable et de démontrer leur engagement continu à reconnaître la durabilité du bœuf canadien.

Pour être admissible, les producteurs et productrices doivent avoir signé le consentement bœuf durable et le dossier ATTESTRA (ATQ) doit être maintenu à jour. Les reconnaissances financières peuvent fluctuer au cours de l'année en fonction de plusieurs facteurs, notamment les ventes des clients, le poids des bovins en question et le nombre de bovins qualifiés « durable ».

L'Estrie compte maintenant 18 producteurs et productrices certifiés VBP+!

Pour certifier votre entreprise, contactez Nathalie Côté des PBQ au 450 679-0540, poste 8460.



Le Syndicat des producteurs de moutons de l'Estrie a 40 ans

Connaissez-vous son histoire?

Johanick Riendeau, conseillère à la vie syndicale



Le Syndicat des producteurs de moutons de l'Estrie (SPME) a été fondé en décembre 1980 par quinze producteurs et productrices déterminés à protéger et à mettre en valeur la production par la mise en marché des agneaux lourds. Ses membres fondateurs sont : André Bergeron, Paul Bilodeau, Claire Burnotte, Jean-Marc Casteran, Gilles Grondin, Madelaine L'Écuyer, Gaston et Sébastien Lieutenant, Daniel Racine, Yves Robert, Marie-Antoine Roy, Claude Savoie, Louise et André Vigeant.

L'année suivante, l'assurance stabilisation fait son apparition dans le secteur ovin, ce qui représente une grande victoire pour les producteurs et productrices. Au fil des ans, le syndicat s'est impliqué dans la production ovine en réalisant des colloques, notamment sur la cohabitation avec les coyotes et un Symposium Ovin en 2016. La formation du personnel d'abattoir sur la découpe et l'abattage des bêtes était également une mission du syndicat. La qualité des agneaux et le classement des carcasses a été un gros morceau de l'histoire du syndicat. Rappelons-nous qu'à une certaine époque, il y avait un estampillage *Agneau estrien* sur les carcasses et que la mise en marché était faite grâce au Syndicat.

Le syndicat a également participé à maintes manifestations afin de défendre les intérêts de ses membres, comme celle de 1991 devant l'ambassade de la Nouvelle-Zélande ou bien celle de 1998 concernant le dossier de la maladie de la Tremblante du mouton.

Le Syndicat a organisé près de 30 Journées ovines concernant la production d'agneau et la brebis laitière afin d'informer ses membres sur les nouveautés de la production. Il faut également souligner les nombreuses années d'implication de Brigitte Tardif à titre de secrétaire et de conseillère à la vie syndicale.

Aujourd'hui le SPME compte 192 producteurs et productrices répartis sur 117 bergeries. La présidence est assurée par Jean-Paul Houde. Retrouvez les coordonnées des membres du conseil d'administration sur le site : www.estrie.upa.qc.ca/moutons.



UPA POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

FR AQ Fédération de la relève agricole du Québec

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES PRÉSENTE LE CONCOURS
AGRI·BOURSE
en collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec

2 CHANCES DE
GAGNER UNE BOURSE DE 5 000 \$
POUR LA FORMATION EN ENTREPRENEURIAT AGRICOLE DE L'UVALVAL

POUR PARTICIPER
frac.quebec
JUSQU'AU 1^{er} OCTOBRE

Caravane Santé des sols

La Caravane revient en Estrie en 2021!

Pour connaître les dates et les lieux, consultez le www.mapaq.gouv.qc.ca/estrie (calendrier des événements)

Initiative ministérielle « Productivité végétale » : nouvel équipement admissible

Apiculture

De nouveaux investissements sont admissibles à une aide financière :

- Remplacement de cadres de couvain, de hausses à couvain et de plateaux ou de couvercles pour diminuer les risques d'infection.
- Achat de congélateurs industriels pour le contrôle du petit coléoptère de la ruche.

Plus d'information : www.mapaq.gouv.qc.ca/productivite



Des programmes pour vous soutenir

- [Initiative ministérielle Action-prévention agroalimentaire](#)

Renforcer le contrôle et la gestion des risques sanitaires et alimentaires par le soutien à l'adoption de bonnes pratiques dans l'un des thèmes suivants : santé animale et végétale, biosécurité, salubrité alimentaire, traçabilité, bien-être animal et mesures d'urgence.

- [Appui pour la conversion à l'agriculture biologique](#)

Stimuler le développement de la production biologique et la conversion des activités agricoles non biologiques à l'agriculture biologique.

- [Drainage et chaulage des terres](#)

Améliorer la productivité et revaloriser des terres offrant un potentiel de culture en augmentant les superficies drainées et chaulées : uniquement pour les MRC du Haut-Saint-François et du Granit.

- [Proximité](#)

Rapprocher les producteurs agricoles et les transformateurs artisans des consommateurs par le développement et la consolidation d'initiatives de mise en marché de proximité.

Note : pour le volet 1, Appui aux initiatives collectives, l'appel de projets se déroulera du **13 septembre** au **1^{er} octobre 2021**. Pour le volet 2, Appui aux initiatives individuelles, le dépôt de projets se fait en continu.

www.mapaq.gouv.qc.ca/programmes

Diminution de l'utilisation des herbicides dans les plantations d'arbres de Noël grâce à l'implantation d'un couvre-sol

François Gendron, B.Sc., T.I., Professionnel de recherche au Club agroenvironnemental de l'Estrie

Le Club agroenvironnemental de l'Estrie réalise chaque année divers projets en grandes cultures et en horticulture, notamment dans les arbres de Noël. Depuis 3 ans, nous suivons des parcelles où nous avons implanté différents couvre-sol pour démontrer aux producteurs d'arbres de Noël qu'il est possible de produire des sapins en éliminant l'utilisation des herbicides par l'implantation d'un couvre-sol adapté à cette culture. L'élimination des herbicides dans les plantations d'arbre de Noël passe par l'établissement d'un couvre-sol qui va perdurer de 8 à 10 ans tout en étant peu envahissant pour les arbres et par le fauchage mécanique du couvre-sol dans l'entre-rang et à la base des arbres.

Les objectifs du projet sont :

- 1. Comparer 2 mélanges de couvre-sol à 2 taux de semis afin d'optimiser cette pratique.
- 2. Évaluer la croissance des arbres en présence de couvre-sol et en l'absence d'herbicide.
- 3. Favoriser l'émergence d'une mise en marché d'arbres de Noël cultivés sans pesticides.

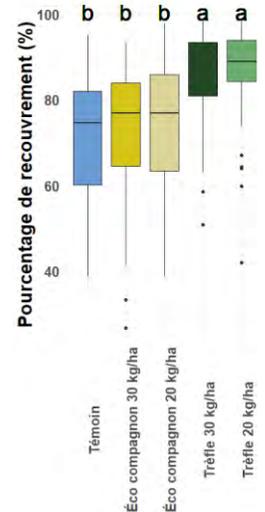
Les couvre-sols évalués sont l'éco-compagnon (20 % ray-grass annuel, 35 % féтуque rouge traçante, 25 % pâturin, 20 % agrostide) et 60 % d'éco-compagnon avec 40 % de trèfle blanc Huia. Ceux-ci ont été implantés à l'été 2019 sur un sol à nu et nous évaluons ces couvre-sols chaque mois en regardant le pourcentage de recouvrement et les mauvaises herbes. Au printemps 2020, les arbres de Noël ont été plantés dans les parcelles et nous avons mesuré les arbres à l'automne.

Les résultats préliminaires montrent que le trèfle permet une meilleure couverture de sol, même après 2 ans. Ceci permettrait en outre de limiter la propagation de la stellaire et le céraiste, qui sont des hôtes alternes pour la rouille balais de sorcière. Il est trop tôt pour voir un impact sur la croissance des arbres, mais les résultats de la saison 2022 nous permettront de mieux visualiser les différences possibles.

Pour la production d'arbres de Noël, le Club agroenvironnemental de l'Estrie a également les projets suivants:

- Essai du SIVANTO PRIME contre le puceron des arbres de Noël;
- Évaluation de la période de traitement du MOVENTO contre la cécidomyie du sapin;
- Essai de plusieurs doses de fertilisation dans les arbres de Noël (Azote et Phosphore).

Si vous avez des questions sur nos projets, ou des idées de projets, n'hésitez pas à contacter le Club agroenvironnemental de l'Estrie au 819 820-8620 ou à club-info@cae-estrie.com.



Défi 100 % local

Une 7^e édition régionale

Etienne Fremond, directeur

Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Les inscriptions pour le Défi 100 % local sont lancées! En septembre 2020, les Cantons-de-l'Est ont enregistré une augmentation de participation de plus de 170 % et c'est avec cet objectif en main que l'organisation régionale se prépare pour la 7^e édition, du 1^{er} au 30 septembre!

En s'inscrivant à l'événement, les participants recevront du contenu gratuit qui les accompagnera tout au long du Défi, tout en prenant part à un vaste mouvement de consommateurs désirant mettre plus de produits locaux dans leur assiette. Apprendre à cuisiner des produits d'ici, s'approvisionner localement et produire sa nourriture : voilà de beaux objectifs que les participants pourront choisir à travers la gamme d'objectifs proposés par le défi!

« Cette année, nous avons envie dans les Cantons-de-l'Est de mettre l'accent sur cette réelle accessibilité. Manger local, ce n'est pas obligé d'être compliqué ou gastronomique, il est essentiel de faire connaître les nombreuses alternatives possibles. C'est ensemble que nous pouvons faire cette transition, un aliment à la fois! » Mariepier Baril, conseillère au développement bioalimentaire.

Finalement, c'est en suivant la [page Facebook du Défi 100 % local Cantons-de-l'Est](#), destinée aux participants régionaux, que la population découvrira les nouveautés de l'année : l'édition 2021 du Guide Manger Local, un menu et une liste d'épicerie 100 % locale pour septembre, les conseils des ambassadeurs ainsi que les différentes actions des MRC participantes. Nous invitons les producteurs et les entreprises à s'inscrire et à inviter la population à le faire puisque le Défi est une initiative idéale pour appuyer notre mission collective : celle de manger local! Vous pouvez aussi être ambassadeur tout le mois grâce à l'ajout du [#defijemangelocal](#) sur vos publications et indiquer comment les participants peuvent réussir le défi grâce à votre entreprise!

Bon défi à tous!

En septembre, on se lance un petit défi?

C'est facile, ludique et ça soutient l'économie de notre région!
Définissez VOS propres objectifs!

DÉFI 100% LOCAL

Inscrivez-vous d'ici le 1^{er} septembre pour gagner un panier découverte!

defijemangelocal.ca

#defijemangelocal

Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est

createursdesaveurs.com est fier représentant du défi dans les Cantons!

Représentations auprès de la Ville de Magog

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale



Au cours des derniers mois, plusieurs dossiers en traitement à la Ville de Magog ont occupé les administrateurs du Syndicat local de l'UPA de Memphrémagog. Dans un premier temps, l'UPA de Memphrémagog a demandé à rencontrer les responsables de l'urbanisme. En effet, depuis plus d'un an et demi, la Ville est en révision de son plan d'urbanisme, lequel prévoit certains assouplissements dans la réglementation pour le secteur agricole. La situation sanitaire a considérablement ralenti les travaux, si bien que certains producteurs sont en attente de la nouvelle réglementation pour le développement de projets. Une rencontre a eu lieu en juin dernier. Plusieurs options ont été envisagées afin d'accélérer le processus, notamment de procéder par modification réglementaire pour modifier les zonages de production. Cette avenue n'a pas été retenue, car elle pourrait faire l'objet d'une demande de référendum de la part de citoyens habitant les zones contiguës à la zone verte. Il a été jugé préférable d'attendre la révision complète du plan d'urbanisme, laquelle devrait s'achever au printemps 2022.

Entre temps, l'UPA de Memphrémagog a appris que la Ville de Magog s'apprêtait à adopter un règlement pour mettre en application son Plan d'implantation et d'intégration architecturale. Dans le cadre de ce règlement, plusieurs bâtiments, dont des bâtiments agricoles, avaient été identifiés comme étant d'intérêt architectural et patrimonial. Ces bâtiments auraient été soumis à des normes très strictes en matière de rénovation, d'aménagement des terrains ou d'implantation de nouveaux bâtiments. L'UPA de Memphrémagog s'est empressée d'intervenir auprès de la Ville pour la sensibiliser sur le fait qu'il aurait été très difficile pour les entreprises agricoles de respecter un tel règlement, les normes de construction et d'aménagement ayant grandement évolué ces dernières années. La Ville s'est montrée sensible aux arguments de l'UPA, a assuré que le projet de règlement sera modifié et que les bâtiments et les terrains appartenant à des entreprises agricoles en opération seront exclus du règlement.

Cohabitation harmonieuse dans le Val-Saint-François

Laurie-Anne Dubeau, conseillère à la vie syndicale



À l'automne 2020, les membres présents à l'Assemblée générale annuelle ont déposé une résolution demandant à la Fédération de l'UPA-Estrie et à l'UPA du Val-Saint-François et Sherbrooke de développer une stratégie pour s'assurer d'une cohabitation harmonieuse sur le territoire.

Après avoir validé la pertinence de la demande, le conseil d'administration du syndicat a demandé à la MRC du Val-Saint-François et Sherbrooke de créer un comité MRC-UPA du Val-Saint-François et Sherbrooke dont les objectifs sont d'établir un dialogue entre les différentes parties en amont de la révision du PDZA et du schéma d'aménagement, de discuter des problématiques touchant la cohabitation harmonieuse, d'établir des façons de faire et des procédés et, de faire un plan d'action annuel.

Il a été convenu que le suivi administratif de ce comité sera assuré par le syndicat local. De son côté, la MRC a accepté de nommer à ce comité Hervé Provencher, maire de Saint-Claude et Véronique Gagnon, responsable du PDZA du Val-Saint-François. La première rencontre aura lieu cet automne.

Si vous vivez des problématiques de cohabitation (plainte abusive, partage de la route, etc.) sur votre territoire, merci d'en aviser Laurie-Anne Dubeau à ladubeau@upa.qc.ca.



Vous souhaitez perfectionner votre gestion agricole ou vous lancer dans un nouveau projet? Cette COURTE formation est pour vous!

- En ligne (70 %)
- Cours pouvant être visionnés selon votre horaire
- Possibilité de prime à l'établissement (20 000 \$)
- Permet d'obtenir de meilleurs quotas de matières grasses (producteurs laitiers de la relève)

👉 Séance d'information virtuelle : 31 août à 19 h
<https://lepointdevente.com/billets/gea2021>

Cette formation vous permettra de relever de nombreux défis concernant :

- la valeur des installations
- les lois et les règlements gouvernementaux
- la variété des types de production
- la mondialisation de l'offre
- le recours aux travailleurs étrangers

👉 Début des cours le 27 septembre
www.cegepsherbrooke.qc.ca/aec-gea

